REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 146 DU 08 JUILLET 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/115 du 30 avril 2013 portant Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur de la Vulgarisation, de la Formation et Recherche Développement :

Monsieur Arthémon NTIRANDEKURA.

Article 2 : Est nommé Directeur des Statistiques et Informations Agricoles :

Monsieur Prosper BARAKAMFITIYE.

Article 3 : Est nommé Directeur Provincial de l'Agriculture et de l'Elevage de KAYANZA :

Monsieur Claude NZAMBIMANA.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 8 juillet 2016,

Pierre NKURUNZIZA.

8.7.2016

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

Dr Déo Guide RUREMA.